elgarrekin
centre d'animation

PROJET EDUCATIF

11 rue Candelé, 64990 Saint Pierre d'Irube - Tél : 05 59 44 08 17 - Siret : 39089440000022
Mél : elgarrekin@yahoo.fr – Site : www.centreanimationelgarrekin.fr

1 - Permettre un accueil souple et spécifique, ouvert à tous sans aucune distinction en assurant la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. Accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap (protocole d'Accueil)

- Proposer des animations diverses et de qualité tout en respectant le rythme de l'enfant et du jeune :
  - ✓ Constituer des petits groupes d'enfants afin de mieux répondre à leurs souhaits, à leurs besoins.
  - ✓ Permettre à tous de s'exprimer dans les différents temps d'animation.
  - ✓ Donner le choix aux enfants et aux jeunes de participer ou non à l'activité : ateliers manuels, sportifs, culinaires, culturels, expression, ateliers tournants, jeux de société…
  - ✓ Organiser des séjours, des camps durant les vacances scolaires.
  - ✓ Intégrer les enfants en situation de handicap à toutes les activités, sorties, camps accompagnés par un éducateur ou un animateur spécialisé.

L'accueil des enfants en situation de handicap se déroulera de 8 h à 17 h 30 du lundi au vendredi en présence des animateurs spécialisés.

- Mettre en place des horaires flexibles adaptés à chaque secteur :
  - ✓ Accueil individualisé de toutes les familles : explication du fonctionnement, visite des locaux, proposer une ½ journée gratuite d'adaptation pour chaque enfant.
  - ✓ Mettre en place des projets en collaboration avec les familles et les jeunes.
  - ✓ Aménager différents créneaux horaires en fonction des publics et des animations.

- Mettre en place une tarification étudiée et adaptée par secteur (grille tarifaire mise à jour 1 fois/an) :
  - ✓ Etudier les différentes tarifications en fonction des revenus.
  - ✓ Possibilité de paiement échelonné.
  - ✓ Proposer différents moyens de paiements.

- Prendre en compte les activités des enfants et des jeunes à l'extérieur de l'association en fonction des moyens matériels et humains :
  - ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes de pratiquer une activité sportive et/ou culturelle dans une association de la commune : une personne détachée pour accompagner les enfants.
  - ✓ Donner la possibilité aux enfants qui le souhaitent de s'isoler pour faire leurs devoirs dans un lieu adapté, seulement les mercredis.

2 - Permettre aux familles de s'impliquer et de s'investir au sein de la structure

- S'impliquer dans la préparation et la mise en place d'actions diverses
- Participer à des réunions, des animations, des manifestations
- Possibilité d'être élu au Conseil d'Administration

3 - Informer et orienter le public sur les différents secteurs de l'association et sur les différents pôles d'activités extérieurs existants

- Evaluer les demandes du public par le biais d'enquêtes, questionnaires, études de terrain et de faisabilité.
- Investir les lieux fréquentés par les enfants et les jeunes (Aires de jeux, associations, écoles, collège...)
- Permettre aux familles accueillies de trouver différentes informations sur la structure et sur les différentes associations locales :
  - ✓ Coin documentation
  - ✓ Affichage
  - ✓ Réunions avec les familles, les jeunes, les enfants
  - ✓ Site Internet
  - ✓ Tracts
  - ✓ Média
- Proposer et mettre en place des projets d'actions culturelles, sportives, manuelles :
  - ✓ Réunions Animateurs Occasionnels/Permanents : Planning d'activités, programme, animation activités autour d'un thème précis, logistique Sport Vacances et Vacances Culture.
  - ✓ Réunions Permanents / Responsables / Elus / Intervenants Réunions Familles
  - ✓ Comité de pilotage
  - ✓ Participer et organiser des manifestations.
- Mettre notre savoir-faire et notre expérience au service du public :
  - ✓ Accueil de stagiaires BAFA, CAP petite Enfance, Certificat de Qualification professionnelle, BP JEPS, DUT Animation, Bac Professionnel, service civique ...

- ✓ Conseiller, former, orienter
- ✓ Proposer des réunions, des ateliers
  Suivi des projets
- ✓ Evaluation

Développer le partenariat :

- ✓ Travailler au maximum avec les différentes associations locales et/ou les professionnels (réunions, échanges, projets communs).
- ✓ Travailler avec les élus (Réunions, manifestations, projets, débats).

Développer l'autonomie, le respect, la tolérance, la solidarité, la démocratie :

- ✓ Développer des actions citoyennes avec les jeunes et les familles.
- ✓ Permettre aux différents publics d'être acteurs de leurs projets.
- ✓ Etablir un programme en collaboration avec les animateurs référents et les préadolescents : temps de concertation, divers ateliers, prise en compte des idées de chacun.

4 - Permettre l'ouverture de notre structure et de nouveaux pôles d'activités sur la commune de Saint-Pierre d'Irube ou sur les communes voisines de la communauté de communes tout en tenant compte de l'évolution sociodémographique

Mobiliser les partenaires extérieurs :

- ✓ L'équipe Pédagogique doit informer, être à l'écoute et travailler avec les différents partenaires institutionnels.
- ✓ Mise en place de comités de pilotage à divers niveaux : Associatifs, Municipaux, Intervenants.

Mutualiser les compétences professionnelles :

- ✓ Mise en commun du savoir-faire.
- ✓ Mise à disposition de professionnels en fonction de leurs compétences et selon certains critères.

- ✓ Mise à disposition dans les crèches, municipalités, écoles, collèges, des animateurs pour encadrer, diriger suivant des animations bien spécifiques.
- ✓ Partage des locaux crèches, relais assistantes maternelles, écoles ...)

5 - Faire connaître et reconnaître le Centre d'Animation Elgarrekin

- Mettre en place des formations d'animateurs pour des organismes de formation

- Mettre en place des moyens de diffusion de l'information :
  - ✓ Site Internet
  - ✓ Tracts
  - ✓ Affiches
  - ✓ Média
  - ✓ Plaquettes
  - ✓ Banderoles

- Participer à différentes instances de réflexion :

Mobilisation des différents acteurs d'Elgarrekin et des adhérents pour s'impliquer dans des groupes de travail, des manifestations, débats, conférences... organisés par les différents partenaires institutionnels, les associations ou les municipalités.

- Participer à des projets en partenariat avec différentes associations de diverses communes :
  - ✓ Répondre positivement aux différentes sollicitations avec une équipe pédagogique motivée et motivante.
  - ✓ Transfert de connaissances, de compétences.
  - ✓ Mobilisation du public sur des actions d'envergure.

6 - Travailler en partenariat avec différentes structures associatives locales, les différentes communes de la communauté de commune et contractualiser avec les différents partenaires

Partenaires :

- ✓ Mairie de Saint Pierre d'Irube
- ✓ Caisse d'Allocation Familiale (contrat enfance jeunesse, réseau appui parents, Charte de Qualité)
- ✓ Caisse Nationale Allocations Familiales
- ✓ Conseil Départemental
- ✓ Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Régionale de la Cohésion Sociale : Agrément JS, Education Populaire, le Contrat Educatif Local, FONJEP,
- ✓ Service Civique, CDVA
- ✓ Protection Maternelle Infantile
- ✓ Fédération des Centres Sociaux

Financement

- Familles
- Comité d'entreprises
- Organismes Sociaux
- Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Nationale des Allocations Familiales Mutualité Sociale Agricole
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Régionale de la Cohésion
- Sociale
- Conseil Départemental
- La Municipalité de Saint-Pierre d'Irube
- o Direction Régionale de l'Agence de Service de Paiement (Contrats aidés, Service civique)
- OCPA
- Fondation de France
- Fondation Caisse d'épargne
- Signature de convention avec différents partenaires (Aviron Bayonnais, Collèges, OGEC...)

Fait à St Pierre d'Irube, le 17 octobre 2022

Le Président
O. ALLEMAN